

A.D.M. ALFA DISTRIBUTION MATÉRIAUX
Société par actions simplifiée au capital de 50.000 euros
Siège social : Rue Georges Dupré – 42140 CHAZELLES-SUR-LYON
393 464 235 RCS SAINT-ETIENNE

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
DU 27 AVRIL 2026**

Les soussignées :

- **La société HOLDING MARCOUX FINANCIERE**
Titulaire de 800 actions,
- **La société URBANAM**
Titulaire de 200 actions,

Seules associées (ci-après les « **Associés** ») de la société **A.D.M. ALFA DISTRIBUTION MATÉRIAUX** (ci-après désignée la « **Société** »),

Conformément aux dispositions des statuts de la Société,

Ont pris les décisions suivantes :

- Nomination de la société URBANAM *ès-qualités* de Directeur Général de la Société,
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

PREMIERE DECISION

(Nomination de la société URBANAM ès-qualités de Directeur Général de la Société)

Les Associés, à l'unanimité, décident de nommer en qualité de nouveau Directeur Général de la Société à compter de ce jour et pour une durée illimitée :

- **La société URBANAM**
Société par actions simplifiée au capital de 1.000 €,
Dont le siège social est situé 65 Sentier de la Bergeat - 42330 SAINT-BONNET-LES-OULES,
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-ETIENNE sous le numéro 892 129 537,
Représentée par Monsieur Arnaud CHAMARD-BOUDET, Président de la société,

Monsieur Arnaud CHAMARD-BOUDET déclare, pour le compte de la société URBANAM, accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées, et ne faire l'objet d'aucune interdiction ou incompatibilité l'interdisant d'exercer lesdites fonctions.

La société URBANAM exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Sa rémunération sera fixée par une décision ultérieure des Associés.

DEUXIEME DECISION

(Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités)

Les Associés, à l'unanimité, décident de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales qu'il appartiendra.

* * *

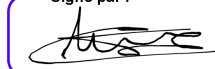
Le présent acte sous seing privé, constatant les décisions unanimes des Associés, est signé sous forme électronique au sens de l'article 1366 du Code civil et signé électroniquement au moyen d'un processus d'identification fiable mis en œuvre par DocuSign®, garantissant la connexion des signataires conformément aux dispositions de l'article 1367 du Code civil.

Il sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social de la Société et un exemplaire certifié conforme en original par le Président sera conservé dans les archives sociales.

La société HOLDING MARCOUX FINANCIERE

Représentée par son Gérant, Monsieur Christophe MARCOUX

Associée et Présidente de la Société

Signé par :

9AB3262096954F5...

Signature

La société URBANAM

Représentée par son Président, Monsieur Arnaud CHAMARD-BOUDET

Associée et Directeur Général de la Société

Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général de la Société

DocuSigned by:

7168528AF7154FD...

Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général de la Société

Signature